



In support of and in partnership with the
United Nations Harmony with Nature
Programme



Assemblée de la Terre – France, Université de Toulon, le 2 juillet 2025

Allocution d'ouverture

Lancement officiel – Assemblée de la Terre -France

Jean-Jacques PARDINI
Directeur du CDPC-JCE

Chères et chers collègues,
Mesdames, Messieurs
Chères et chers doctorants et étudiants,
Chers amis du droit et de la planète,

C'est un grand honneur, en tant que directeur du Centre de Droit et de Politique Comparés-Jean-Claude Escarras (CDPC-JCE), représentant aussi Madame la Doyenne de la Faculté de droit empêchée ce jour, de prononcer quelques mots à l'occasion du lancement officiel de l'Assemblée de la Terre – France et naturellement de vous souhaiter la bienvenue.

Cette heureuse initiative, cette salubre initiative, s'inscrit dans la continuité des résolutions des Nations Unies sur l'Harmonie avec la Nature et a pour ambition de jeter les bases d'un avenir profondément respectueux de notre environnement. Après plusieurs mois de préparatifs intenses, est inauguré ce 2 juillet un grand chantier qui va s'étaler dans la logique de l'Agenda 2030 et des objectifs qui le forment. C'est donc une invitation urgente à repenser la place du droit dans notre relation au vivant. Je dois dire que le CDPC s'enorgueillit de soutenir cette ardente invitation.

Cet événement d'envergure prendra une forme novatrice : celle d'une assemblée participative dont le rôle central et structurant est dédié à la science. A cet égard, je salue mes collègues Caroline Regad et Cédric Riot, membres du CDPC-JCE, qui ont été désignés pour coordonner l'élaboration et le déroulement de ces travaux.

L'idée d'une Assemblée de la Terre ouvre un horizon politique et juridique d'une audace rare : celui d'un parlement pour les êtres vivants, d'une représentation élargie qui inclurait les intérêts des entités naturelles, non plus seulement en tant qu'objets du droit, mais comme sujets de droit à part entière. L'Assemblée de la Terre – France crée un espace où la science et la conscience citoyenne se rencontrent. C'est une démarche qui s'inscrit pleinement dans notre statut d'universitaires : démarche qui consiste à participer au débat entre sciences et société.

Cette ambition soulève en effet des questions fondamentales : de légitimité, de représentation, de normativité. Ce sont évidemment des questions dont, en nos qualités de juristes, nous devons nous emparer. Et c'est précisément à cet égard que l'approche comparative s'impose aussi comme outil cardinal.

Le droit comparé permet de ne pas réinventer seul ce qui a déjà été pensé ailleurs. Il est un levier de lucidité, mais aussi d'inspiration. Comparer, c'est refuser le provincialisme juridique, c'est ouvrir les fenêtres de notre propre système aux courants du monde. C'est aussi une manière de reconnaître que d'autres cultures juridiques, d'autres traditions, parfois éloignées de la nôtre, peuvent porter des intuitions de grande modernité.

En tant que directeur d'un centre de recherche dont l'identité scientifique est le droit comparé franco-italien (même si son activité dépasse largement ce cadre géographique), je dirais que l'exploration du système transalpin est particulièrement féconde. L'Italie, à travers des décisions marquantes de sa Cour constitutionnelle, mais aussi par une sensibilité diffuse à l'écologie politique, offre un exemple de dialogue entre droit, nature et société. Par ailleurs, la réforme constitutionnelle italienne de février 2022 inscrit à l'article 9 de la Constitution la protection de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes parmi les principes fondamentaux de la Constitution, également dans l'intérêt des générations futures. Cette réforme aligne l'Italie sur les tendances globales du constitutionnalisme environnemental et reflète un changement de perspective culturelle dont on ne peut assurément que se réjouir.

Cette manifestation de ce jour et ses suites nous donneront les moyens de penser ensemble un droit qui ne soit plus seulement anthropocentré, mais véritablement écocentré, voire d'essence cosmopolitique. Un droit qui n'oublie pas que les fleuves, les montagnes, les forêts, les animaux ont leur propre voix et qu'il est temps de leur donner tribune.

Je vous remercie de votre attention et remercie chaleureusement les organisateurs et intervenants.

Je souhaite à toutes et tous des échanges aussi rigoureux que féconds.

